Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Actualités liées au secteur			
Ancien Code	ECTO2B30ACS	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COTO2300		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Perrine PIGEON** (perrine.pigeon@helha.be) Raphaël FOGLIA (raphael.foglia@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le secteur du "*Tourisme et des Loisirs*" est caractérisé par une dimension évenémentielle et médiatique particulièrement développée. A travers la découverte de concepts propres à la planification événementielle, l'adoption d'outils de veille d'actualité touristique et une intervention en tant qu'assistant.e organisateur/trice à un événement d'envergure, cette UE propose à l'étudiant.e un apprentissage immersif dans cet univers en constante évolution.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
- 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
- 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
- 2.4 Agir comme interface dans les relations en lien avec le projet dont il a la charge
- 2.5 Entretenir des relations durables avec son réseau
- 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
- 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
- 4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions
- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
- 5.4 Gérer les priorités, anticiper

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle ait acquis réflexes et ouverture d'esprit, ainsi que techniques, pour se tenir informé.e des évènements et autres faits d'actualité liés au secteur du tourisme,pouvant aider son exploitation à rester en haut du ranking et en adéquation avec son marché environnant. Il/Elle sera également familiarisé.e avec les réalités du monde de l'événementiel dans sa globalité et sous ses différentes facettes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B30ACSA	Mise en situation MICE	12 h / 1 C	(opt.)
ECTO2B30ACSB	Actualités et veille liées au secteur	12 h / 1 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO2B30ACSA	Mise en situation MICE	10	(opt.)
ECTO2B30ACSB	Actualités et veille liées au secteur	10	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent à l'intégration de l'étudiant.e dans son milieu professionnel.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Mise en situation MICE			
Ancien Code	4_ECTO2B30ACSA	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COTO2301		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Perrine PIGEON** (perrine.pigeon@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette acitivté s'inscrit dans l'axe socio-professionnel de la formation. L'AA "Mise en situation MICE" vise à familiariser l'étudiant.e avec les réalités du monde de l'événementiel et plus spécifiquement, de l'univers MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions/Events).

En intégrant l'équipe organisatrice d'un événement directement ou indirectement liée au secteur du tourisme, des loisirs, de l'hébergement et/ou de la restauration, l'étudiant.e participe activement aux services, rencontres et échanges avec un.e organisteur/trice et mène, dans une posture observante, une analyse (tendant à l'objectivation) des différentes facettes de l'organisation de l'événement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant.e doit être capable de/d' :

- Mener une veille événementielle du secteur;
- Adapter la gestion de son temps et son comportement aux exigences des professionnel.le.s;
- Avoir une vision critique et tendant à l'objectivation de la problématique liée à la mise en place d'un événement;
- Avoir une connaissance des institutions, organisations, entreprises, personnalités jouant un rôle actif dans le secteur de l'événementiel en question;
- Maîtriser des compétences utiles : savoir se présenter, prendre des notes, gérer son temps, s'organiser, s'intégrer dans une équipe, prendre des initiatives, respecter les consignes données et se vendre;
- Rédiger un rapport, dit de travail de synthèse, reprenant les éléments observés en regard des bases théoriques (notament en sociologie organisationnelle) en respectant une structure et un contenu minimal prescrits.

Les compétences visées par cette AA sont les suivantes :
1.1, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 3.5, 3.6, 5.4, 5.8.

Plus spécifiquement encore, au travers des différentes observations effectuées par l'étudiant.e sur le terrain et des réponses aux questions posées aux responsables des événements, l'étudiant.e sera capable de :

- Rendre compte des démarches à réaliser pour mener à bien l'événement auquel elle/il a participé;
- Critiquer les éléments mis en place afin de les reproduire s'ils conviennent, les modifier ou les adapter si besoin ou en fonction des circonstances ou des publics visés;
- Auto-évaluer ses attentes, attitudes, comportements à l'issue de sa participation à l'événement ;

- A l'issue de sa participation, l'étudiant.e sera capable de s'adapter au contexte de travail dans lequel elle/il évolue tout en respectant l'Humain/l'éthique/la déontologie professionnelle ainsi que d'effectuer correctement la prestation attendue et d'en rendre compte.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les séances de cours s'articulent en différents modules:

- Module n°1: introduction au secteur MICE
- Module n°2: éléments d'organisation d'un événement MICE
- Module n°3: observation participante en contexte MICE
- ...

Démarches d'apprentissage

Cette AA s'organise en trois activités distinctes :

Séances de cours
Des sessions collectives en auditoire sont prévues pour établir les bases théoriques et préparer les étudiant.e.s à intégrer une équipe organisatrice et/ou débriefer sur cette expérience d'intégration.

Intégration d'une équipe organisatrice
La participation active à un événement MICE régional, national ou international d'envergure.

Rédaction d'un rapport dit de "travail de synthèse"
Rédiger un rapport selon des consignes précises postées sur ConnectED et explicitées en auditoire.

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés à comprendre la matière ou dans les tâches qui lui sont demandées. En cas de difficultés à trouver un événement, des coaching individuels réflexifs (notamment quant aux difficultés de l'étudiant.e à se repérer dans l'univers MICE) peuvent être organisés lors d'entretiens individuels avec l'enseignante.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

A noter que des ressources seront également ajoutées par l'enseignante, sur ConnectED, au fur et à mesure des opportunités et des demandes des professionnel.le.s. Toutefois, l'étudiant.e reste proactif.ve dans sa recherche d'événements car l'offre est toujours inférieure à la demande.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1+Q2

- 100% de la note finale de l'AA relève de la réalisation/évaluation de la prestation de l'étudiant.e à l'événement par le/la créateur/créatrice, organisateur/organisatrice et selon une grille d'évaluation préétablie, remise par l'étudiant.e, avant le début de sa prestation (20% des 100% attribué) et d'un rapport écrit (de type travail de synthèse) sur base d'une prise de recul quant à l'expérience de l'étudiant.e sur le terrain (80% des 100%). Le rapport est à déposer, le premier jour officiel de la session, sur ConnectED. Si le rapport n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP. En cas de non présentation/participation à son événement (qui peut avoir lieu au Q1 ou au Q2 uniquement), l'étudiant.e obtiendra la note PP pour l'ensemble de l'AA.

Q3

100% de la note finale de l'AA relève de la réalisation/évaluation de la prestation de l'étudiant.e à l'événement (ayant impérativement eu lieu au Q1 ou au Q2) par le/la créateur/créatrice, organisateur/organisatrice et selon une grille d'évaluation préétablie remise par l'étudiant.e avant le début de sa prestation (20% des 100% attribué) et d'un rapport écrit (de type travail de synthèse) sur base d'une prise de recul quant à l'expérience de l'étudiant.e sur le terrain (80% des 100%). Le rapport est à déposer, le premier jour officiel de la session, sur ConnectED. Si le rapport n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP. En cas de non présentation/participation à son événement (qui ne peut avoir lieu qu'au Q1 ou au Q2), l'étudiant.e obtiendra la note PP pour l'ensemble de l'AA.

Attention :

- L'événement auquel l'étudiant.e souhaite prendre part doit être validé en amont par l'enseignante.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant.e est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera :

- à la première session : 100% de la note finale de l'AA relève de la réalisation/évaluation de la prestation de l'étudiant.e à l'événement par le/la créateur/créatrice, organisateur/organisatrice et selon une grille d'évaluation préétablie, remise par l'étudiant.e, avant le début de sa prestation (20% des 100% attribué) et d'un rapport écrit (de type travail de synthèse) sur base d'une prise de recul quant à l'expérience de l'étudiant.e sur le terrain (80% des 100%). Le rapport est à déposer, le premier jour officiel de la session, sur ConnectED. Si le rapport n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP. En cas de non présentation/participation à son événement (qui peut avoir lieu au Q1 uniquement), l'étudiant.e obtiendra la note PP pour l'ensemble de l'AA.

- à la seconde session : 100% de la note finale de l'AA relève de la réalisation/évaluation de la prestation de l'étudiant.e à l'événement par le/la créateur/créatrice, organisateur/organisatrice et selon une grille d'évaluation préétablie, remise par l'étudiant.e, avant le début de sa prestation (20% des 100% attribué) et d'un rapport écrit (de type travail de synthèse) sur base d'une prise de recul quant à l'expérience de l'étudiant.e sur le terrain (80% des 100%). Le rapport est à déposer, le premier jour officiel de la session, sur ConnectED. Si le rapport n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP. En cas de non présentation/participation à son événement (qui peut avoir lieu au Q1 uniquement), l'étudiant.e obtiendra la note PP pour l'ensemble de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera

reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l’autre/les autres activités d’apprentissage composant l’UE.

Aussi, la non-présentation d’une partie d’une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d’un examen) entraînera la mention PP pour l’ensemble de l’activité d’apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l’évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d’apprentissage de l’UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d’évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Actualités et veille liées au secteur			
Ancien Code	4_ECTO2B30ACSB	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COTO2302		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Raphaël FOGLIA** (raphael.foglia@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le principe du cours est de suivre l'actualité liée au secteur de manière large

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Chercher et obtenir de l'information sur l'actualité du secteur et de la société en général

Identifier un sujet de TFE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Suivre l'actualité générale indicatrice de tendances et l'actualité liée au secteur. suivre les revues spécialisées et Newsletters du secteur
Dégager des tendances et une réflexion pour le sujet de TFE

...

Démarches d'apprentissage

Portfolio reprenant l'observation individuelle de l'actualité.

Présentation approfondie d'un sujet d'actualité

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individuel

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 : Réalisation d'un portfolio (50%)

Q2: Travail d'approfondissement d'un sujet d'actualité (50%)

Q3: réalisation d'un travail d'actualité (100%)

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité
d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Etudiants diplômables en janvier :
L'AA est réorganisable en janvier, le contenu de l'évaluation sera identique à celui du Q3 de l'année précédente et vaudra 100 % des points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	50	Trv	50	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).